Infos communales
Saint-Médard 2018

COMPTE RENDU du Conseil Municipal
Du vendredi 6 Avril 2018

Etaient présents : Sébastien DESHAYES - Odile GIRAUD – Valérie DA FONTE – Michèle THOLLOT - Laure SIRGUEY – Théo BALICHARD - Jennifer BARONNIER – Kévin CHERBUT - Michel FAURE – Valentino GOFFART - Yves LAURANSON – Joaquim LOMBARD - Françoise MERLLIE - Maxime THOLOT

Absent : Emmanuel BRIOLLET

A l'ordre du jour :

- **Approbation du compte administratif du budget principal et des budgets annexes Assainissement et Logements**
- **Vote du taux des 3 taxes locales (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâtie et Taxe foncière non bâtie**
- **Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes Assainissement et Logements**
- **Vote du budget primitif principal et des budgets annexes Assainissement et Logements**
- **CCFE**
  - Groupement des commandes pour travaux de voirie
  - Convention temporaire de coopération et de gestion des zones d'activités économiques
  - Projet de mise en place d'une aide directe aux commerçants et artisans

IMPORTANT :
- Samedi 14 avril : Fermeture mairie pour cause congés
- Samedi 28 avril : Une rose un espoir
- Samedi 28 avril de 9 à 12h : Vente de fleurs par le comité d'animation
- Samedi 28 avril à 20 heures : Audition Ecole de musique
- Mardi 8 mai à 11 heures : Commémoration
- Dimanche 13 mai : Marche des moulins – Fédération des associations
- Samedi 26 mai à 14h30 et à 21h : Spectacle Quiproquo - MJC
- Samedi 2 et dimanche 3 juin : Fête de la Saint-Médard

Avant de commencer l'ordre du jour, Sébastien DESHAYES a tenu à informer le conseil municipal de l'absence d'Emmanuel BRIOLLET. Ce dernier a envoyé sa lettre de démission datée du 2 avril et reçue le 5 avril en mairie.

Pour rappel, le 30 mars dernier, le conseil municipal nouvellement installé, s'était réuni pour l'élection du maire et des adjoints, dont voici les résultats :

- Au poste de maire, un seul candidat Sébastien DESHAYES : 14 voix pour, 1 blanc
- Au poste de première adjointe, une seule candidate Odile GIRAUD : 15 voix pour
- Au poste de deuxième adjointe, une seule candidate Valérie DA FONTE : 14 voix pour, 1 blanc
- Au poste de troisième adjoint, deux candidats : Emmanuel BRIOLLET : 4 voix pour et Michèle THOLLOT : 10 voix
- Au poste de quatrième adjoint, deux candidats : Emmanuel BRIOLLET : 5 voix pour et Laure SIRGUEY : 9 voix.

Le conseil municipal déplore la démission d'Emmanuel mais respecte son choix.

Vote du taux des 3 taxes locales (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâtie et Taxe foncière non bâtie)

Vote du taux des 3 taxes locales

Encore cette année, les taux des deux premières taxes sont bas comparativement à la moyenne du canton et du département.

Aussi, afin de maintenir un niveau de croissance constant, le conseil municipal décide d'appliquer **une hausse de 2%** sur les deux premières taxes à savoir la taxe d'habitation et la taxe foncière (bâti). Il n'a pas été voté d'augmentation sur la taxe foncière, non bâti afin de préserver l'outil de travail des agriculteurs.

Les taux votés pour 2018 sont les suivants :

- Taxe d'habitation 7,73 % soit un produit attendu de 89 591 €
- Taxe foncière (bâti) 15,36 % soit un produit attendu de 110 500 €
- Taxe foncière (non bâti) 36,51 % soit un produit attendu de 15 079 €

Approbation du compte administratif du budget principal et des budgets annexes - Assainissement et Logements. Vote du budget primitif principal et des budgets annexes Assainissement et Logements.

Sébastien DESHAYES, nouveau maire, après un mot d'accueil, a laissé la parole à Michèle THOLLOT, adjointe en charge du budget.

Approbation des comptes administratifs

Approbation à l'unanimité du compte administratif du budget principal et des budgets annexes. Les trois budgets sont excédentaires.

Budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits du budget primitif pour l'année 2018. Il s'équilibre en fonctionnement à 665 361 € pour 2018. Les charges de fonctionnement restent toujours aussi importantes (électricité, gaz, fioul, entretien des bâtiments, des voie et réseaux, personnel communal…).

On reporte l'excédent de fonctionnement de l'année 2017 pour une somme de 207 772 € ce qui permet d'imputer en section investissement la somme de 150 242 €. Cette dernière aura pour but de financer de nouveaux programmes ou renforcer des opérations en cours à savoir l'aménagement extérieur de la Halle des Sports, la restauration du cimetière…La section investissement s'équilibre à 480 658€ pour 2018.

Budget annexe assainissement

Egalement voté à l'unanimité, le budget annexe assainissement s'équilibre en fonctionnement à 62 734 €. La section investissement s'équilibre à 104 916 €.

Budget annexe logement

Il s'équilibre en fonctionnement à 24 348 €.
La section investissement s'équilibre à 6 614 €. Il est voté à l'unanimité

CCFE

Sébastien DESHAYES a pris la parole pour faire une présentation générale et pour élaborer le contexte.

Groupement de commandes pour travaux de voirie

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le souhait d'adhérer à un groupement de commandes voirie avec la CCFE. Ce principe va nous permettre de considérer un achat réfléchi par la mise en œuvre d'un accord cadre multi-attributaires et ce à une échelle territoriale supérieure à l'échelle communale, et donc de contracter avec des opérateurs économiques plus à même de répondre à la satisfaction des besoins énoncés.

Convention temporaire de coopération et de gestion des zones d'activités économiques

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité, pour laisser la compétence « zones d'activités économiques » dans le cadre de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe). La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zone artisanale de Sagnelonge relèveront dorénavant de la seule compétence de la Communauté de Communes de Forez Est.

Projet de mise en place d'une aide directe aux commerçants et artisans

Odile GIRAUD a exposé ce projet de règlement d'aide directe aux commerçants et artisans conjointement avec la Région, la CCFE et la commune. Ce dispositif a pour objectif d'aider les très petites entreprises du commerce de proximité, de l'artisanat et des services à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public.

Subvention REGION RHONE ALPES AUVERGNE : 20%
Subvention CCFE : 10%
Subvention Commune : 10%
Montant maximum des dépenses éligibles : 20 000€.

Le conseil municipal adhère à l'unanimité à ce projet et s'engage à verser une seule aide par an.

INFOS COMMUNALES

Urbanisme : quelles sont vos obligations ?

Vous projetez de construire votre maison, rénover ou agrandir votre logement, il est nécessaire avant toute approche du projet de connaitre les réglementations en vigueur et les démarches administratives à effectuer.
Quelles autorisations devez-vous déposer ?

Construction neuve	Autorisation à déposer	Aménagements extérieurs	Autorisation à déposer
Pour toute nouvelle construction de plus de 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol	Permis de construire	En lotissement : * Sans création ou aménagement de voies, d'espaces ou d''quipements communs à plusieurs lots et internes au lotissement	Déclaration préalable
Construction de surface de planger ou d'emprise au sol inférieure à 20m²	Déclaration préalable	* Situé hors d'un site classé ou d'un secteur sauvegardé	
Travaux sur une construction existante	**Autorisation à déposer**	**Les piscines**	**Autorisation à déposer**
Extension supérieure à 20m² de surface de plancher ou d'emprise au sol	Permis de construire	Dont la couverture a plus de 1,80 m de haut, quelle que soit la superficie	Permis de contruire
Extension de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 20m²	Déclaration préalable	Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m², non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80m de hauteur au-dessus du sol.	Déclaration préalable
Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment : création d'une clôture, changements de fenêtre	Déclaration préalable	Les piscines citées ci-dessus et situées en site classé ou en instance de classement	Déclaration préalable
		Démolitions	**Autorisation à déposer**
		Pour toutes démolitions	Permis de démolir

CCAS

Qu'est-ce que le CCAS ?

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale gère l'ensemble de l'action sociale de la commune, en partenariat avec les institutions publiques et privées. Il a pour mission d'aider toute personne en situation de précarité, les familles, les seniors, domiciliés sur la commune.
Le CCAS finance et gère les colis des anciens, il finance également, le repas de nos aînés, organisé par le Comité des Fêtes.

Il est présidé de droit par le maire, donc par Sébastien DESHAYES et est composé d'élus mais également des personnes de la commune : Odile GIRAUD, Valérie DA FONTE, Yves LAURANSON, Françoise MERLLIE, André GRANGE, Christiane GRANJON, Thérèse MAZET et Marcelle MORETTON.

Cette année, le CCAS va organiser une soupe aux choux le dimanche 7 octobre, si vous souhaitez venir donner un coup de main ce jour-là, vous serez les bienvenu(e)s, que vous soyez bénévoles d'une association ou villageois. UN GRAND MERCI A VOUS.

Pré-collecte Ordures Ménagères

La pré-collecte des ordures ménagères pour le chemin de Bellemontée, le domaine des Poètes et les Roches est avancée au 30 avril et 7 mai 2018.

INFOS ASSOCIATIVES

Saint-Médard de France

PROGRAMME

22ème Rassemblement des Saint-Médard de France

Vendredi 11 Mai 2018

14h00 Accueil des différentes délégations de Saint-Médard de France
Café offert à la salle des Fêtes

14h30 Visites guidées - au choix :
* Clos Vougeot et route des grands crus (en autocar)
* Dijon et route des grands crus (en autocar)
* Château d'Arcelot et visite d'une roseraie (véhicules personnels)

20h00 Dîner

J'♥ MAGNY-ST-MÉDARD

Samedi 12 Mai 2018

De 8h à 9h Petit déjeuner à la salle des fêtes de Magny St Médard

10h à 17h00 Ouverture des stands de chaque Saint-Médard
Echanges culturels, touristiques et gastronomiques
Animations toute la journée et exposition de véhicules anciens
Baptême de quad
Repas du midi sur les stands en toute convivialité

17h30 Cérémonie d'intronisation

18h00 Vin d'honneur

20h30 Diner de gala

Dimanche 13 mai 2018

De 8h à 9h Petit déjeuner à la salle des fêtes de Magny St Médard

9h00 3 visites de Bèze
10h00 1 ou 2 visites de Bèze

13h00 Déjeuner au Prieuré à Bèze

* Programme modifiable sous réserve d'une mauvaise météo ou d'un contretemps.

MJC – Centre de loisirs pour cet été

Saint Médard / Aveizieux / Chevrières
Contact : 06 62 45 24 35 – mjc.saint.medard@gmail.com

COMITE D'ANIMATION – VENTE DE FLEURS

TOUS A VOS JARDINS !

LE COMITE D'ANIMATION DE L'ECOLE DE SAINT MEDARD EN FOREZ VOUS PROPOSE UNE VENTE DE FLEURS ET DE PLANTS DE LEGUMES

Le samedi 28 Avril de 8h00 à 12h00

Au centre du village

Vous avez la possibilité de passer commande à l'avance en retirant un bon de commande et la liste des végétaux en mairie. Le paiement se fera à la commande. Vous pourrez venir retirer votre commande le jour de la vente de 9h à 12h.

Contact : Magali DARME-GLORIA 06.01.73.17.59 ou animationecolestmedard@gmail.com

MJC – QUIPROQUO

Le spectacle de QUIPROQUO aura lieu
le samedi 26 mai
avec deux représentations
à 14h30
et à 21 heures
avec les groupes enfants et ados.

INFOS DIVERSES

Fleurs de soi – Séverine PONCET

Ces méthodes sont pour vous si :

- **Vous êtes atteint de douleurs ou maladies chroniques**
- **Vous êtes conscients de problèmes dans votre vie sur le plan physique, émotionnel ou mental : vous cherchez à les résoudre, trouver des solutions !**
- **Vous vivez une période angoissante, déprimante. Vous êtes épuisé par le stress de votre vie : vous souhaitez lâcher prise !**
- **Vous désirez découvrir un outil de bien être au quotidien**

Comment se déroule ma séance?

Le patient évoque la raison de sa prise de rdv.

Après une série de questions qui me permet d'établir le **bilan énergétique**, je procède aux soins en mettant à profit toutes mes compétences qu'elles soient énergétiques ou thérapeutiques.

La plus grande partie de mon soin se compose d'un **massage** (avec travail sur les méridiens du corps par le biais de techniques chinoises, utilisation d'huiles essentielles, ventouses, acupression si besoin) et d'imposition des mains .

Par le biais du massage **Tuina**, je favorise la circulation sanguine et énergétique et je contribue à diminuer la douleur en éliminant les blocages.

Le but de l'énergétique chinoise est de maintenir ou rétablir l'harmonie de la circulation énergétique permettant ainsi de stimuler les capacités d'auto guérison du corps et de favoriser le maintien et le retour vers un état de bonne santé.

On peut l'utiliser pour soulager un grand nombre de maux courants (maux de tête, stress, fatigue, angoisse, nervosité, douleurs digestives, constipation, douleurs musculaires et articulaires, tendinites,...)

Le **Reiki** est une médecine non conventionnelle basée sur des soins énergétiques par imposition des mains.

C'est une méthode de travail énergétique douce qui aide à soigner le physique, le mental et l'équilibre émotionnel.

L'énergétique chinoise est donc complémentaire aux actions des autres praticiens et ne saurait en aucun cas remplacer les compétences et savoirs de la médecine classique.

Une séance dure entre 45 minutes et 1h30 selon la pathologie de la personne. Le coût de la séance est de 50€.

Il peut être nécessaire d'avoir recours à plusieurs séances selon votre problématique.

Une séance est conseillée à chaque changement de saison pour l'équilibre de l'énergie de votre corps.

Alors osez et tentez l'énergétique !

UNE ROSE UN ESPOIR FOREZ - 7ème EDITION

Le 28 Avril 2018 les motards se mobilisent pour une grande cause

LUTTER CONTRE LE CANCER

Ils vont parcourir 23 communes de la Plaine du Forez et des contreforts des Monts du Lyonnais au départ de L'Escale à Veauche, en passant par : Andrézieux-Bouthéon Aveizieux, Boisset Les Montrond, Bellegarde en Forez, Bonson, Chamboeuf , Chevrières, Craintillieux, Cuzieu, La Gimond, L'Hôpital Le Grand, Précieux, Saint Bonnet Les Oules, Saint Cyprien, Saint Just Saint Rambert, Saint Galmier, Saint Héand, Saint Marcellin En Forez, Saint Médard En Forez, Rivas, Unias, Veauchette, Veauche,
Ils proposeront aux habitants une rose en échange d'un don minimum de 2 €.
En 2017 « Une Rose Un Espoir Forez » a réuni 220 équipages motos, 100 bénévoles et 20500 roses ont été distribuées et les 66 500 € récoltés ont été reversés à la **Ligue contre le cancer Comité Loire.**

Réservez leur votre meilleur accueil.

UNE CROIX A LA CRAIE SERA TRACEE PAR LES MOTARDS SUR LE TROTTOIR DEVANT CHEZ VOUS AFIN DE NE PAS VOUS IMPORTUNER PLUSIEURS FOIS

Renseignements : Une Rose Un Espoir Forez
16 Rue Du Chemin Vert – 42340 Veauche
Tél : 06 27 67 56 20
Mail : une.rose.un.espoir.forez@gmail.com

Vente de l'ancien Taraflex, des jardinières en plastique, des anciennes guirlandes électriques pour l'aluminium, une ancienne remorque….

Se renseigner en mairie aux heures d'ouverture.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 25 mai à 18h30 en mairie